

# Code de déontologie de la Non Directivité Intervenant (NDI)

## N° 1 - Préambule

1.1 - Ce présent Code de Déontologie concerne et engage les membres des associations et des groupes adhérents à la FINDI et tout praticien se référant à cette méthode, que ce soit dans un cadre professionnel ou bénévole.

1.2 - Les associations et les groupes adhérents à la FINDI acceptent les principes de la NDI et sa pratique avec un sens particulièrement aigu de leur responsabilité vis-à-vis de leur propre personne, de leur travail de relation d'aide ou d'enseignement (groupe ou personne individuelle)

1.3 - La NDI est une approche spécifique du domaine des Sciences Humaines.

## N° 2 - Champ d'application

2.1 - Le préambule ci-dessus engage toutes les associations et les groupes adhérents de la FINDI et les praticiens de la NDI à en respecter les valeurs et les principes.

## N° 3 - Définition de la N.D.I.

3.1 - La NDI est une approche applicable à la psychothérapie, à la relation d'aide, à l'accompagnement, à la pédagogie... C'est aussi une philosophie.

3.2 - Le concept de Non Directivité Intervenant (NDI) crée par Michel Lobrot dans les années 1980 et défini dans son *Manifeste* enrichit le concept de Non Directivité de Carl Rogers. L'idée de base de la NDI, action transformatrice opérée par des personnes sur d'autres, dans une perspective de formation (pédagogie) ou de guérison (psychothérapie), est que l'être humain ne peut agir, apprendre, se mouvoir, vivre qu'en obéissant à des forces intérieures à lui, de l'ordre du désir. Ces forces sont innées et/ou acquises par des expériences conformes à celles-ci. **C'est en elles que l'être humain puise son énergie et aussi sa direction.**

## **N° 4 - L'intégrité**

4. 1 - Le praticien NDI s'engage à conserver un haut niveau d'éthique et d'intégrité.

## **N° 5 - Définition du professionnel NDI**

5. 1 - La méthodologie NDI permet à la personne d'utiliser au maximum ses possibilités émotionnelles, créatrices, relationnelles, intellectuelles, sensorielles et psychocorporelles, afin de mieux les intégrer dans une existence plus harmonieuse et satisfaisante.

5. 2 - La méthode NDI repose sur des théories scientifiques. Elle a pour objectif de déclencher un processus permettant une évolution positive et constructive à plus ou moins long terme. L'accompagnement NDI accorde une grande place aux qualités de contact, d'empathie, d'attention et d'écoute, au respect des rythmes et des dynamiques de chacun.

5. 3 - Les conditions de travail d'accompagnement sont fixées par un accord entre le praticien NDI et le client. Elles précisent :

- la durée et la fréquence des séances
- les honoraires

Elles mentionnent la confidentialité et le respect inconditionnel du client.

## **N ° 6 - La non-contrainte**

6. 1 - Le praticien NDI ne peut en aucun cas utiliser des voies manipulatrices ou coercitives, ni du prosélytisme d'aucune sorte - sectaire, politique, religieux- et donc aucune pression qui puisse mettre en péril l'autonomie du client.

6. 2 - Le praticien NDI peut toujours, pour des raisons personnelles, éthiques ou professionnelles, refuser d'entreprendre ou de poursuivre un travail avec un client qui le souhaiterait néanmoins.

6. 3 - La NDI attache une grande importance à l'égalité des partenaires (client et praticien).

6. 4 - Il y a interdiction de tout passage à l'acte violent.

## **N° 7 - La confidentialité**

7. 1 - Le praticien NDI respecte impérativement le secret professionnel inhérent à tout travail et à toute recherche. Il conseillera dans la conduite des groupes de garder le secret du travail entrepris.

